



<b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'apprentissage et de la formation continue 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</b>	<b>Note de service DGER/SDPFE/2026-284 21/05/2026</b>
---	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 19/06/2026

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 2

**Objet :** Mentorat de classes agricoles à destination des apprenants inscrits en brevet de technicien supérieur agricole (BTSa) – Appel à projets pour la rentrée scolaire 2026.

<b>Destinataires d'exécution</b>
DRAAF/DAAF des DOM SRFD/SFD Établissements d'enseignement agricole publics et privés

**Résumé :**

La présente instruction organise un appel à projets au niveau national pour identifier et accompagner des binômes constitués d'une classe de brevet de technicien supérieur agricole (BTSa) d'un établissement de l'enseignement agricole (public ou privé) et d'une (ou plusieurs) entreprise(s)/coopérative(s).

Ce mentorat de classes agricoles s'adresse à des cohortes d'apprenants en BTSa en formation initiale scolaire ou en apprentissage. En rapprochant l'école et l'entreprise, le mentorat a vocation à permettre aux étudiants de mieux appréhender la diversité des métiers auxquels ils pourront accéder à l'issue de leur cursus et les préparer à leur insertion professionnelle.

Cet appel à projets se fonde sur l'expérimentation conduite sur l'année scolaire 2024/2025, renouvelée pour l'année scolaire 2025/2026. Il porte sur les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

## 1. Contexte

Dans les années 2000, confrontées à des difficultés de recrutement de techniciens dans l'informatique, les entreprises technologiques américaines ont développé un dispositif qu'elles ont nommé « P-Tech ». Ce dernier permettait aux entreprises de se rapprocher des écoles et de leur organisation et a permis des impacts positifs sur le nombre de jeunes inscrits dans les filières ainsi que sur la capacité d'insertion des apprenants.

En France, le dispositif généralement plus connu sous le terme de « mentorat », a été expérimenté par l'enseignement agricole à partir de 2024 dans les formations préparant aux métiers de l'industrie agroalimentaire confrontée à de fortes difficultés de recrutement, en particulier sur les niveaux techniciens et techniciens supérieurs.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat entre la DGER et La Coopération Agricole (LCA), 4 conventions ont été signées lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) 2024 avec des établissements d'enseignement agricole et des coopératives, pour la durée de la formation d'apprenants en BTSa BioQUALIM<sup>1</sup>, soit deux ans.

Trait d'union entre l'école et l'entreprise, vecteur d'égalité des chances, porteur d'innovation pédagogique et d'enrichissement des compétences, le mentorat de classes agricoles permet de promouvoir les filières agricoles et agroalimentaires connaissant des tensions de recrutement, tout en créant une communauté professionnelle partageant codes, valeurs, techniques, et savoir-faire.

En rapprochant les établissements d'enseignement agricole et le monde de l'entreprise, le mentorat contribue résolument au renouvellement des générations. Il s'inscrit dans le cadre de la dynamique insufflée par la Loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, notamment son article 7 consacré au Programme National d'Orientation et de Découverte des métiers du vivant (appelé « PNOD »).

Le mentorat mis en œuvre pour l'enseignement agricole porte sur 2 aspects :

- le **mentorat de projet** pour affirmer les compétences techniques et transversales des jeunes ;
- le **mentorat de carrière** qui vise un accompagnement individuel pour consolider le projet professionnel des apprenants.

Face au succès rencontré dans le cadre de l'expérimentation, tant auprès des apprenants que des entreprises, le dispositif a été amplifié et étendu à tous les secteurs du monde agricole.

Ainsi, 19 nouvelles conventions ont été signées à l'occasion du SIA 2025 après un appel à projets publié sur Chlorofil. Au-delà du BTSa BioQUALIM, d'autres BTSa qui font face à des tensions de recrutement ont rejoint le dispositif tels que les BTSa ACS'AGRI<sup>2</sup> et Métiers de l'élevage.

Forte de la satisfaction unanime des participants et de la réussite du dispositif qui mobilise les partenaires en faveur de l'attractivité des métiers du Vivant et des formations de l'enseignement agricole, la DGER institutionnalise le mentorat de classes agricoles à travers un nouvel appel à projets.

Cette troisième édition du mentorat permettra de conclure des partenariats avec de nouveaux binômes d'établissements publics et privés de l'enseignement agricole et d'entreprise(s), dont des coopérative(s).

Un mentorat peut être mis en place entre une classe de BTSa et une entreprise ou une coopérative unique, ou bien, si cela est pertinent, entre une classe et plusieurs entreprises (ou coopératives) s'engageant ensemble à atteindre les objectifs visés.

---

<sup>1</sup> Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire

<sup>2</sup> Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Le soutien apporté par la DGER se matérialise à travers une participation financière d'un montant de 2 000 € forfaitaire alloué à chaque établissement d'enseignement agricole retenu.

Pour ce nouvel appel à projets, la procédure de candidature, le cahier des charges de suivi et de bilan des actions conduites ainsi que le modèle de convention de partenariat ont été consolidés grâce au retour d'expérience des binômes participants depuis 2024, de LCA et de la DGER.

## 2. Modalités de candidature

**Date de mise en application** : immédiate

**Destinataires** : établissements d'enseignement agricole publics et privés en binôme avec une ou plusieurs entreprises des secteurs agricole et agroalimentaire

**Date limite de réponse à l'appel à projets** : vendredi 19 juin 2026

**Adresse électronique pour le dépôt des candidatures** : [bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr)

Le cahier des charges annexé au présent appel à projets est téléchargeable en format Word sur ChloroFil à la rubrique suivante : <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/mentorat>

Il comprend le dossier de candidature à compléter par les binômes "Etablissement d'enseignement agricole/entreprise(s)", candidats à la 3ème vague des « actions de mentorat de classes agricoles ».

**Aucun dossier incomplet ou hors-délais ne sera retenu.**

## 3. Contenu et déroulement de l'appel à projets, engagements attendus des parties

### a. Cadre général et objectifs

La mise en œuvre d'une action de mentorat est articulée autour des 2 composantes suivantes :

- **Le mentorat de projet** : transmission de compétences techniques et transversales aux étudiants par le biais d'interventions ou d'ateliers pratiques réalisés par le(s) mentor(s) en lien avec les apprentissages/référentiels de formation.  
Idéalement, le mentorat de projet donne lieu à une/des visite(s) d'entreprise(s), permettant une meilleure appropriation de l'environnement professionnel des mentorés en situation réelle.
- **Le mentorat de carrière** : accompagnement individualisé prodigué par le(s) mentor(s) dans la finalisation du projet professionnel des étudiants. Le mentorat de carrière se fonde sur un échange avec les mentorés, de manière individuelle ou par petits groupes afin de préparer leur insertion professionnelle en fin de cursus.

### b. Elaboration d'un projet pédagogique

L'établissement et l'entreprise/la coopérative partenaire, devront élaborer un **projet pédagogique** spécifique à l'action de mentorat.

Construit en cohérence avec les apprentissages de la filière et adossé à une problématique réelle de l'entreprise/la coopérative, ce projet offre aux étudiants un cas pratique structurant qui nourrit leurs connaissances, renforce leur implication et participe à les préparer à leurs épreuves académiques ainsi qu'à leur vie professionnelle.

Il contribue également à développer les compétences et la posture attendues en milieu professionnel, facilitant ainsi leur future insertion.

Le projet pédagogique peut intégrer une dimension d'observation et d'analyse, notamment à travers une étude comparative de pratiques menée lors d'une ou plusieurs visites d'entreprise(s)/coopérative(s) ou d'un voyage d'étude.

### **c. Engagements des parties prenantes**

#### **i. Engagements du binôme établissement/entreprise(s)**

La mise en œuvre de l'action de mentorat de classes agricoles nécessite de constituer un **binôme entre un établissement d'enseignement agricole et une (ou plusieurs) entreprise(s)/coopérative(s)** émanant de la filière ciblée.

Préalablement à la mise en œuvre de l'action de mentorat, le binôme s'entend pour en **définir les actions et élaborer une programmation** des interventions du/des mentor(s).

Une **séance de présentation** est organisée à l'attention des mentorés au démarrage de l'action de mentorat. Cette séance préparatoire permet d'informer les étudiants : présentation du programme de mentorat détaillant les contenus, les objectifs et les atouts du mentorat.

En complément de la participation financière allouée par la DGER, l'établissement et l'entreprise/la coopérative partenaire, s'assurent de disposer des fonds nécessaires inhérents à la mise en œuvre de l'action de mentorat de classes agricoles : déplacements, visites d'entreprise(s), voyage d'étude. La participation financière allouée par la DGER a ainsi vocation à déclencher un effet levier sur d'autres ressources.

#### **ii. Engagements de l'établissement et du/des référents de l'action**

- L'établissement d'enseignement agricole désigne un/des référent(s) chargé(s) du suivi, du pilotage de l'action et des relations avec la DGER et l'entreprise/la coopérative : centralisation des enquêtes de satisfaction, synthétisation des éléments de reporting consignés dans le cahier des charges de suivi prévu à cet effet, participation aux comités de pilotage ;
- L'établissement d'enseignement agricole et le/les référent(s) de l'action procèdent aux **aménagement(s) nécessaires pour le bon déroulement pédagogique et logistique de l'action de mentorat** : adaptation d'emploi du temps, mise à disposition de salles, réservation des plages-horaires nécessaires à la réalisation de l'action de mentorat, organisation de réunions de préparation, de suivi ou d'échange de pratiques, mise à disposition de ressources ;
- En matière de **suivi/évaluation/reporting**, l'établissement et le/les référent(s) de l'action programment **des temps d'échanges** visant à s'assurer de l'atteinte des objectifs en présence du/des enseignant(s)/formateur(s) concerné(s).
- A **mi-parcours et à l'issue des deux années**, l'établissement et le/les référent(s) de l'action planifient **un temps de partage** en présence des mentorés. **Il soumet pour cela, un questionnaire de satisfaction** aux mentorés et en centralise les résultats qui sont ensuite transmis à la DGER ;
- **En fin de programme**, l'établissement et le/les référent(s) de l'action procèdent à **l'évaluation de la démarche**, en présence du/des mentor(s), des mentorés, permettant de clore la période de mentorat, d'en évaluer les résultats et l'atteinte des objectifs.

**Les éléments de reporting sont consignés dans le cahier des charges de suivi annexé à la convention ; ils font l'objet d'échanges lors des comités de pilotage organisés par la DGER.**

#### **iii. Engagements de l'entreprise/la coopérative**

L'entreprise/la coopérative qui participe à l'action de mentorat de classes agricoles, procède à la **désignation du/des mentor(s)**.

Elle désigne également **un référent de l'action** qui sera chargé du suivi de l'action aux côtés du/des référent(s) de **l'établissement d'enseignement agricole**.

Ces deux rôles peuvent être assumés par la même personne.

La détermination du/des mentor(s) relève de la responsabilité de la ou les entreprise(s)/coopérative(s) qui s'engagent dans la mise en œuvre de l'action.

Afin de garantir la qualité et l'uniformité des modalités de réalisation des actions de mentorat dans les programmes de formation agricoles, l'entreprise/la coopérative s'assure de désigner un/des mentor(s) qui :

- Outre, l'aptitude technique et professionnelle requise pour assurer son/leur intervention face aux étudiants, le(s) mentor(s), sauront faire preuve d'écoute, d'empathie et de bienveillance à l'égard des étudiants mentorés. **Le(s) mentor(s) se comporte(nt) en ambassadeur(s) de la filière** ;
- **Exerce(nt) une activité dans le champ professionnel concerné** par l'action de mentorat ;
- Se conforme(nt) aux modalités organisationnelles de l'établissement d'enseignement agricole au sein duquel il(s) intervient/nent, afin de planifier leurs interventions dans le respect des emplois du temps ;
- **Adapte(nt) les contenus de son/leur intervention aux référentiels de la formation visée**, en lien avec l'équipe pédagogique en charge des apprentissages/du cursus visé ;
- **Communique(nt) au référent** désigné au sein de l'entreprise/la coopérative en charge du suivi de l'action, **les éléments nécessaires aux 2 séances de retour d'expérience programmées pendant le cursus** et/ou relatifs au suivi et à l'évaluation de l'action de mentorat.

#### **d. Actions de communication afférentes à l'action de mentorat**

Afin de valoriser le mentorat et la filière concernée par l'action, au sein de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur, l'établissement utilisera le logo du mentorat sur ses différents supports de communication : site, publications, plaquettes...



Mentorat de classe

L'action de mentorat pourra faire l'objet d'une **opération de communication dédiée**, s'appuyant sur la création de supports tels que des capsules vidéo, des blogs, ou des publications sur les réseaux sociaux, intégrant des témoignages de mentorés, de mentors, de professionnels, et d'enseignants/formateurs.

Respectant de manière absolue le droit à l'image, les productions filmées permettront de disposer de supports valorisables lors de salons, d'évènements ou de réunions, qu'ils portent sur l'attractivité des filières et des formations, ou sur le dispositif de mentorat de classes agricoles.

En outre, une sélection de ces vidéos pourra être organisée par la DGER et LCA, à l'occasion des comités de pilotage. Les plus réussies pourraient donner lieu à des projections lors du Salon International de l'Agriculture, de forums de recrutement ou de tout autre événement visant à valoriser les métiers du Vivant. Elles viendront ainsi alimenter la plate-forme nationale de ressources qui sera constituée dans le cadre du PNOD.

#### **e. Comitologie, pilotage, suivi et évaluation**

*Les échéances inhérentes aux actions de mentorat en matière de mise en œuvre et de suivi, sont corrélées à l'agenda scolaire.*

##### **i. Comité de pilotage**

La DGER met en place et anime un **comité de pilotage national**, qui supervisera la mise en œuvre des actions de mentorat de classes agricoles. Elle y associe des partenaires professionnels nationaux, comme LCA.

Le comité de pilotage rassemble les binômes de référents "établissement d'enseignement agricole ET entreprises/coopératives". Il se réunit de manière semestrielle afin de :

- S'assurer du respect des engagements par les parties prenantes impliquées dans leur mise en œuvre ;
- Faire le point sur la conduite des actions ;
- Mesurer l'atteinte des objectifs (en fin d'année scolaire) ;
- Partager et mutualiser les bonnes pratiques ;
- Valoriser et communiquer sur les réussites.

#### ii. Cahier des charges de suivi

En complément du présent appel à projets, **un cahier des charges de suivi des actions** (figurant en annexe) est constitué d'une trame recensant des éléments de reporting, à laquelle les binômes de référents s'engagent à se conformer afin de permettre une agrégation homogène des données. Il est annexé à la convention.

Le cahier des charges de suivi vise à :

- Collecter de **données quantitatives** se rapportant à chacune des actions de mentorat : effectif de mentorés concernés, nombre de sessions de mentorat réalisées, listing des entreprises visitées, pourcentage de satisfaction parmi les mentorés ;
- Collecter des **données qualitatives** se rapportant à chacune des actions de mentorat : modalités de mise en œuvre (groupe/individuel), nature et contenu ;
- **Structurer l'action de mentorat, mesurer l'atteinte des objectifs** et repérer les éventuels freins ayant entravé l'action.

#### f. Périodicité et conditions de renouvellement

La durée de validité des actions de mentorat coïncide avec celle du cursus au titre duquel l'action est mise en œuvre.

L'action de mentorat concerne une cohorte de BTSa. Elle porte donc sur 2 années scolaires, soit en l'occurrence 2026-2027 et 2027-2028.

L'action est lancée par l'établissement et l'entreprise/la coopérative dès la rentrée du mois de **septembre 2026**.

#### g. Sélection des candidatures et calendrier d'annonce des résultats de l'appel à projets

La DGER procède à la sélection des candidatures sur la base de l'examen des éléments transmis dans le document de réponse.

La liste des établissements candidats sera adressée aux **autorités académiques** (Services Régionaux de Formation et de Développement) concernées pour **information** et **avis d'opportunité**.

Le comité de sélection, composé de la DGER et de partenaires professionnels nationaux, entérine la liste des lauréats du présent appels à projets.

LCA sera étroitement associée à la sélection des binômes s'appuyant sur des coopératives.

L'information sur les binômes retenus sera communiquée avant le **17 juillet 2026**.

La convention, assortie du document de suivi, sera adressée aux binômes retenus pour retour renseignée (RIB, cahier des charges de suivi) **et signée avant le 31 août 2026**.



# Annexe 1

## DOCUMENT DE RÉPONSE

→ **Aucun dossier incomplet ou hors-délais ne sera retenu**

MENTORAT DE CLASSES AGRICOLES : CRITÈRES DE SÉLECTION

APPEL À PROJETS 2026

Item	ÉLÉMENTS DE RÉPONSE ATTENDUS		Barème sur 20
	Oui	Non	
Etablissement ayant déjà bénéficié du dispositif de mentorat de classes agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
Intitulé du BTSA pressenti			
Effectif du BTSA pour lequel l'établissement candidate			
Formation initiale par voie scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation initiale par voie d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mixité des publics (voies scolaire et apprentissage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'établissement a d'ores et déjà identifié une entreprise/coopérative avec laquelle/lesquelles mettre en œuvre le mentorat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3
Si oui, quel est le nom de l'entreprise/ la coopérative ?			
Motivations de l'établissement à participer au dispositif pour le BTSA choisi en raison des tensions de recrutement en formation et en emploi (10 lignes au maximum)			5
Etat des lieux illustrant les relations avec les acteurs économiques de la filière du BTSA visé (10 lignes au maximum)			3
Description prévisionnelle du projet et des actions envisagées en année n et année n+1 (10 lignes au maximum) *			4
Complétude du cahier des charges de suivi (annexe 2 – <b>points 1 à 3</b> )			4

# Annexe 2

## CAHIER DES CHARGES DE SUIVI



**Mentorat de classe**



### CAHIER DES CHARGES DE SUIVI DE L'EXPÉRIMENTATION DE MENTORAT DE CLASSES AGRICOLES

<b>Intitulé du cursus</b>	
<b>Année(s) scolaires</b>	

### Conseils méthodologiques / conditions de réussite de l'action

1. Veiller à définir l'objectif/les objectifs du programme de mentorat
2. Etablir un calendrier prévisionnel de rencontres / interventions du mentor
3. Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation dès la phase de conception (*trame en fin de document*)
4. Planifier un temps de partage en fin de programme mentor/mentorés/référent (permettant de mesurer l'atteinte des objectifs)

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE		
<b>Nom/ intitulé de la structure</b>	<i>Etablissement d'enseignement agricole</i>	<i>Entreprise(s)/Coopérative(s)</i>
<b>Adresse</b>		
<b>Référent de l'expérimentation au sein de l'établissement<sup>3</sup></b>	NOM	
	Prénom	
	Fonction	
	Téléphone	
	Adresse électronique	
<b>Référent de l'expérimentation au sein de l'entreprise/ la coopérative</b>	NOM	
	Prénom	
	Fonction	
	Téléphone	
	Adresse électronique	

<sup>3</sup> Si plusieurs référents, utiliser le cadre « autres contacts » situé en *infra*

<b>Mentor au sein de l'entreprise / la coopérative</b>	NOM	
	Prénom	
	Fonction	
	Téléphone	
	Adresse électronique	
<b>Autre(s) responsable(s) de l'action (établissement ou entreprise/coopérative)</b>	NOM	
	Prénom	
	Fonction	
	Téléphone	
	Adresse électronique	

## 2. PLANIFICATION DU MENTORAT DE PROJET

Transmettre des compétences techniques et transversales aux étudiants en réalisant des interventions en lien avec les apprentissages et en élaborant un projet pédagogique spécifique (lié à une problématique de l'entreprise/ la coopérative)

	Calendrier 2026/2027	Calendrier 2027/2028
<b>Intitulé des interventions prévues auprès des étudiants</b>	- - - -	
<b>Intitulé du projet pédagogique</b>		
<b>Liste des visites d'entreprises prévues</b>	- - - -	

## 3. PLANIFICATION DU MENTORAT DE CARRIERE

Accompagner les étudiants à affiner et à concrétiser leur projet professionnel. Les mentors de carrière s'engagent à avoir un échange au moins une fois par trimestre avec les apprenants mentorés, de manière individuelle ou par petits groupes pendant la durée du cursus

Actions	Calendrier 2026/2027	Calendrier 2027/2028
<b>Modalité de mise en œuvre du mentorat</b>	Individuel • En groupe •	Individuel • En groupe •
<b>Périodicité des rencontres entre mentor et mentorés</b>		

Objectifs de l'accompagnement envisagé	- - - -	
--	------------------	--

**4. DEPENSES**  
Utilisation de la subvention versée par la DGER dans le cadre de l'action de mentorat

Nature des dépenses	Montant en €
Ex : location d'un bus pour la visite d'entreprise du xx/11/2026	

**5. Reporting, suivi et évaluation**

A. Indicateurs quantitatifs

Effectif d'étudiants	
<b>Nombre de rencontres collectives mentor/mentorés en année n</b>	
Nombre de rencontres individuelles en année n	

<b>Nombre de rencontres collectives mentor/mentorés en année n+1</b>	
Nombre de rencontres individuelles en année n+1	

B. Questionnaire de satisfaction renseigné par les mentorés à l'issue de la **première année** et en **fin de deuxième année**

Trame du questionnaire de satisfaction : <a href="https://eduter.sphinx.educagri.fr/v4/management/conception">https://eduter.sphinx.educagri.fr/v4/management/conception</a>	
Nom de votre établissement d'enseignement agricole	
Intitulé du BTSA suivi	
1. Suivez-vous votre cursus en formation initiale par voie scolaire ?	Oui • Non•
2. Suivez-vous votre cursus en formation initiale par apprentissage ?	Oui • Non•
3. Êtes-vous en première ou deuxième année de BTSA ?	Première année • Deuxième année •
4. Un projet pédagogique est-il conduit dans le cadre de l'action de mentorat ?	Oui • Non•
5. Thématique du projet pédagogique (en lien avec une problématique de l'entreprise/ la coopérative)	Transition écologique / sujet d'environnement / réduction de l'empreinte carbone • Amélioration du process de fabrication • Recherche & développement / innovation • Création d'une nouvelle activité /un nouveau produit • Amélioration d'un processus RH •

	Benchmarking • Préparation / participation à un événement • Sujet de communication / marketing • Autre (préciser)
6. Le thème choisi a-t-il suscité votre intérêt ou répondu à une problématique qui vous intéresse ?	Oui • Non •
7. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement de votre mentor pour préparer et/ou affiner votre projet professionnel ?	Oui • Non •
8. Votre mentor vous a-t-il accompagné pour rechercher un stage, une alternance, accéder à un poste dans son entreprise/coopérative?	Oui • Non •
9. Pensez-vous que l'action de mentorat facilite votre accès à l'emploi ?	Oui • Non • si non, pourquoi ?
10. Pensez-vous que l'action de mentorat facilitera l'obtention de votre diplôme ?	Oui • Non • si non, pourquoi ?
11. Quelle est votre évaluation de l'action de mentorat ?	5 Etoiles de satisfaction
12. Préciser pourquoi (avantages, inconvénients, points forts, points faibles du mentorat selon vous) :	
13. Avez-vous choisi ce BTSA parce qu'il est engagé dans le dispositif de mentorat ?	Oui • Non •
14. Parlez-vous du mentorat autour de vous ?	Oui • Non • Oui et je recommande autour de moi •
15. Pour l'avenir, auriez-vous une/des propositions d'amélioration du mentorat de classes agricoles ?	

La concaténation et l'analyse des éléments de reporting ainsi que celle des réponses au questionnaire de satisfaction, alimenteront les comités de pilotage animés par la DGER.